

CPSL

Chargé·e de projets solidaires locaux

Certificat de spécialisation

Le métier de Chargé·e de projets solidaires locaux s'inscrit dans le développement social local à travers :

- ▶ Le renforcement du partenariat entre les acteurs d'un territoire, permettant de mutualiser les compétences et ressources de chacun face à un contexte de contrainte budgétaire appelant à plus d'efficacité et d'efficience.
- ▶ Le développement du pouvoir d'agir social et collectif en activant notamment de nouvelles postures professionnelles.
- ▶ Le territoire en tant que levier d'action pour les projets à travers l'analyse de ses opportunités et ressources.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette certification de spécialisation a pour but de former des personnes en charge de projets solidaires locaux, inscrits dans une logique de développement social local.

A l'issue de la formation, le ou la stagiaire est donc en capacité de :

- ▶ Partager les fondamentaux de l'économie sociale et solidaire.
- ▶ Opérationnaliser la coordination de projets participatifs.
- ▶ Apporter des connaissances utiles en gestion dans l'ESS (ressources humaines, financements, gestion budgétaire).
- ▶ Décloisonner les activités et mutualiser ressources et compétences.
- ▶ Mobiliser l'ensemble des parties prenantes : administrateurs, sociétaires, usagers, partenaires.
- ▶ Conduire des projets de territoire à caractère innovant.



Intitulé de la certification
Chargé·e de projets solidaires locaux

Certificat de spécialisation
professionnelle



Lieu de formation
Campus des solidarités Rennes
2 avenue du Bois Labbé
35042 Rennes



Durée
217 H en centre de formation
630 H de stages pour les
demandeurs d'emploi.



Contacts
L'équipe Conseil Orientation et
Formation d'ASKORIA construit
avec vous le parcours de formation
le plus adapté.

Informations et contacts
sur askoria.eu





Prérequis

Cette certification de spécialisation s'adresse exclusivement à un public de formation continue et à des adultes en reprise d'études.

Les candidats doivent :

- ▶ posséder un diplôme de niveau Bac + 2
- ▶ ou justifier d'une expérience professionnelle et/ou sociale significative



Certification des compétences

Le diplôme s'obtient en obtenant au moins 10/20 de moyenne sur l'ensemble des épreuves : écrit dossier professionnel, oral dossier professionnel, et note synthétique.



Procédure d'inscription

1. Création d'un espace candidat en ligne.
2. Remplissage d'un formulaire d'auto-positionnement.
3. Identification d'un projet solidaire local à mettre en œuvre.

CONSTRUCTION DU PARCOURS DE FORMATION

Le parcours de formation se réalise sur 8 mois, soit 217H réparties autour de 2 blocs de compétences :

Bloc 1 : diagnostic de projet

- ▶ **Module 1 : Histoire, structures et valeurs de l'ESS**
Situer l'ESS dans son environnement et en comprendre les logiques spécifiques.
- ▶ **Module 2 : Environnement et ancrage territorial**
Connaître les dispositifs institués pour pouvoir s'y inscrire ou développer de nouveaux modes d'action.

Bloc 2 : conduite de projet

- ▶ **Module 1 : Gestion économique, humaine et de projet dans l'ESS**
Connaître et maîtriser les spécificités de la gestion de projets dans le champ de l'ESS.
- ▶ **Module 2 : Gestion de projets complexes**
Mettre en œuvre un projet partagé dans le champ de l'ESS
- ▶ **Module 3 : Coordination et animation d'équipes et de collectifs pluriels**
Animer la coopération et la co-action.
- ▶ **Module transversal : Parcours didactique**

Approche pédagogique

La formation vise une alternance entre les apprentissages théoriques et les apprentissages en situation professionnelle.

Pédagogie coopérative s'appuie sur :

- ▶ La formation-action par conduite de projets sur commande
- ▶ Le travail collectif et coopératif en atelier
- ▶ La mutualisation et la coproduction
- ▶ L'accompagnement du groupe

La pluridisciplinarité : la formation s'appuie sur le réel des missions complexes en privilégiant une approche pluridisciplinaire au croisement de la sociologie, de la géographie sociale et de la gestion de projet.

Modalités de certification

Bloc 1 : Rédaction d'un diagnostic de projet solidaire local (20 pages) qui étudie le territoire, la faisabilité du projet et la dimension partagée du projet.

Ce diagnostic fait l'objet d'une première évaluation, formative entre les étudiant-e-s, lors de la 3ème session de la formation.

Le diagnostic est en partie repris pour constituer la première partie du dossier professionnel final.

Bloc 2

Modules 1 et 3 : Rédaction et présentation orale d'un dossier professionnel (60 pages dont environ 20 pages de diagnostic) d'analyse du projet en question.

Module 2 : Note synthétique (5000 signes) analysant le projet collectif mené.